MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP 21-5-85515404

ISSN : 0756 6409

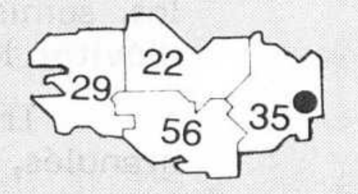
Avertissements agricoles

(R)

BRETAGNE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

280, rue de Fougères, 35000 RENNES ☎ (99) 36 01 74



Publication périodique

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION : CULTURES MARAÎCHÈRES, LÉGUMIÈRES ET POMMES DE TERRE

BULLETIN Nº 110 -

30 avril 1985

- **Mouche de la carotte** (suite)
- **Serres :** Attention aux ravageurs
- **Pommes de terre de primeur :** pas de mildiou actuellement, mais...

MOUCHE OU "VER" DE LA CAROTTE

(suite du texte paru dans le bulletin nº 109)

B/ - Traitements en végétation

Certains types de cultures de carottes font couramment appel à ce type de traitement. L'efficacité semble variable suivant les périodes d'application; les résultats sont souvent aléatoires en traitement d'automne.

Pour obtenir une efficacité maximale, tout en diminuant les risques de présence de résidus, il importe de bien suivre les conseils suivants :

. Utiliser un **fort volume de bouillie à l'ha :** 1 000 à 1 500 litres, afin que le produit descendre jusqu'au sol.

. Pour éviter l'effet d'accumulation des produits dans la racine, **ne pas employer le même produit qu'au semis.**

. **La dose d'emploi** ne doit pas être confondue avec celle qui est utilisée au semis.

Produits homologués contre la mouche, en cours de végétation

. Chlorfenvinphos (60 g/hl) soit 1,5 l/ha de Birlane CE 40

. diéthion (75 g/hl) soit 1,5 l/ha de Rhodocide

REMARQUE: Les produits homologués contre les pucerons de la carotte peuvent aussi être employés contre la mouche, **sous la responsabilité de l'utilisateur,** et sans aucune garantie d'efficacité.

Délais d'utilisation avant récolte

Bromophos, chlorfenvinphos et deltaméthrine peuvent être employés jusqu'à un mois de la récolte.

Pour les autres produits, du fait du manque de références expérimentales, il convient d'être prudent et de considérer ce délai d'un mois comme étant un minimum.

IV - PROGRAMME DE TRAITEMENTS PAR TYPE DE CULTURES

A/ - Carotte d'été

. Période de récolte : juillet-août

Ce type de culture n'étant exposé qu'aux dégâts dus au premier vol, le traitement du sol suffit à protéger la culture.

B/ - Carotte d'automne-hiver

. Semis : mai-juin
. Récolte : septembre à mai de l'année suivante

P13

IMPRIMERIE DE LA STATION BRETAGNE • DIRECTEUR GERANT : G. CHERBLANC • C.P.P.A.P. : 528 AD

ABONNEMENT 1er Janv. - 31 Déc. : 125 F
C.C.P. 9404-94 Y Rennes - S / Rég. de Recettes de la DDA - Prot. Végét.

Pour les carottes d'hiver, dans les zones "à risques", il est recommandé de retarder, dans toute la mesure du possible, les semis jusqu'au 15 juin, ce qui permet d'éviter les dégâts dus au premier vol.

Traiter au semis, avec des produits granulés, plus rémanents que les liquides.

En automne, dans les zones à haut risque, on peut traiter pendant les périodes de vols.

C/ - Grosse carotte de conserve

. Semis : mi-avril à fin mai
. Récolte : novembre à janvier

Le semis précoce de cette culture rend le **traitement du sol nécessaire.** Employer **là** aussi des produits granulés.

Comme pour la carotte d'automne hiver, des pulvérisations peuvent être effectuées en automne.

D/ - Jeune carotte de conserve

En culture précoce (semis en mars, pour une récolte en juin), le traitement au semis n'est pas nécessaire.

Pour les semis d'avril et mai (récolte juillet-août), les attaques plus importantes de mouche rendent le traitement du sol nécessaire.

Aucun traitement complémentaire contre la mouche ne se justifie.

N.B. : L'opération de blanchiment appliquée à ces deux dernières cultures, destinées à la conserverie, supprime (en totalité) les pesticides encore présents. Ces cultures ne connaissent pas, de ce fait, les mêmes problèmes de résidus que les carottes consommées en frais.

CULTURES DE SERRE

Passez régulièrement dans vos cultures pour détecter les attaques de pucerons, acariens, aleurodes, mineuses, chenilles de noctuelles... et intervenir rapidement. Reportez-vous aux bulletins précédents pour le choix des produits.

Les maraîchers qui pratiquent la lutte biologique doivent être particulièrement vigilants.

NOCTUELLES : Des dégâts de chenilles de noctuelles potagères, Mamestra oleracea, sont observés actuellement. Elles sont très voraces et peuvent dévorer en peu de temps le feuillage d'un plant de tomate.

Si vous recourez à la lutte biologique, utilisez la perméthrine : AMBUSH (délai d'emploi avant récolte, 15 jours).

En lutte chimique, l'acéphate : ORTHENE 50 (délai d'emploi, 7 jours) ou la deltaméthrine : DECIS (sans délai d'emploi) sont efficaces.

MILDIOU TERRESTRE : Il est présent sur certaines cultures plantées récemment. Arrosez seulement par matinée ensoleillée et effectuez un traitement avec un produit à base de mancozèbe ou de cuivre + mancozèbe (UC 70, CUPROFIX CZ, bouillie bordelaise), le cuivre étant efficace également contre certaines maladies bactériennes.

POMMES DE TERRE DE PRIMEUR

L'état sanitaire des pommes de terre de primeur est actuellement satisfaisant. Mais il faut rester prudent, une période pluvieuse et un temps assez doux pouvant déclencher une contamination de mildiou. Nous vous préviendrons lorqu'un traitement sera nécessaire.

DERNIERE NOTE : Bulletin n° 109 du 14 avril 1985.